

# Mutations structurelles et contribution de la culture des petits fruits au développement territorial durable : le cas de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick

Alexandra Caissie<sup>a</sup>, Majella Simard<sup>b</sup>

**RÉSUMÉ.** À l'instar des sociétés occidentales, la province du Nouveau-Brunswick a été affectée par les nombreuses mutations dont l'agriculture a fait l'objet au cours des 60 dernières années. En dépit de ces changements, parmi lesquels figure une tendance à la spécialisation agricole, certaines cultures continuent de façonner le paysage néo-brunswickois. C'est le cas de celle des petits fruits, pratiquée essentiellement dans la Péninsule acadienne. L'objectif de cet article consiste à illustrer la contribution de la culture des petits fruits au développement territorial durable de cette région du Nouveau-Brunswick. Sur le plan méthodologique, l'analyse s'appuie sur les trois principales composantes du développement territorial durable, lesquelles sont mises en exergue avec la notion de gouvernance. Les résultats révèlent l'apport indéniable de ce type de culture sur le plan économique. Toutefois, les conflits d'usage, les réglementations et les problèmes environnementaux sont autant d'enjeux qui ne favorisent pas un développement territorial durable, d'où la nécessité de mettre en place une gouvernance collaborative avec tous les acteurs impliqués, en particulier les instances gouvernementales supérieures, qui possèdent les outils afin d'atteindre un tel objectif.

**ABSTRACT.** Like other Western societies, the province of New Brunswick has experienced many changes in agriculture over the past 60 years. Despite these changes, including a trend towards agricultural specialization, certain crops continue to shape the New Brunswick landscape. This is the case for berries, which are grown primarily in the Acadian Peninsula. The objective of this article is to illustrate the contribution of berry farming to sustainable territorial development of this region of New Brunswick. Methodologically, the analysis focuses on the three basic components of sustainable territorial development, with notions of governance never far from consideration. The results reveal the undeniable economic contribution of this type of crop. At the same time, conflicts over land-use, regulations and environmental problems are all issues that are not conducive to sustainable territorial development. There is a need to set up collaborative governance with all the actors involved, in particular with official authorities possessing the tools to achieve such an objective.

## Introduction

Pratiquée depuis plus de trois siècles au Nouveau-Brunswick, l'agriculture fait partie intégrante de l'histoire, du paysage, de l'économie et de la culture de la province (Martin et collab., 2010; MAAPNB, 2010a). Cependant, au cours des décennies, de nombreux changements se sont produits dans ce secteur de l'activité économique. En effet, l'émergence

d'une agriculture productiviste, axée sur la croissance des rendements par la maximisation des facteurs liés à la dotation en ressources, a entre autres permis d'assurer une production d'aliments à faible prix et de diminuer le besoin de main-d'œuvre (Polèse et collab., 2015; Bonny, 2011; Boutin, 1999; Murua et Laajimi, 1995). Cependant, ces mutations ont aussi engendré des impacts négatifs importants sur l'environnement et sur les communautés rurales

<sup>a</sup> Candidate à la maîtrise en études de l'environnement, Université de Moncton

<sup>b</sup> Professeur, département d'histoire et de géographie, Université de Moncton

---

vivant de cette activité (Parent, 2001; Murua et Laajimi, 1995; Bonny, 1994). Afin de pallier les limites de l'agriculture productiviste, de nombreux modes de production alternatifs ont émergé, tels que l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, l'hydroponie, la permaculture et l'agriculture durable (Centemeri, 2019; Capillon, 2006; Sheikh, 2006; Féret et Douguet, 2001).

Au Nouveau-Brunswick, plus de 20 espèces de végétaux sont cultivées, dont différents petits fruits tels que le bleuet, la canneberge, la framboise et la fraise. Afin d'assurer un développement territorial durable au sein de la province, et plus particulièrement des communautés rurales agricoles, il est essentiel de maximiser la valorisation de ces ressources en partenariat avec les acteurs du territoire.

Quel est l'apport de la culture des petits fruits au développement territorial de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick? Telle est la question qui nous servira de fil conducteur dans le cadre de cet article. Il s'agit, plus précisément, d'identifier les modes d'exploitation actuels de ce type de culture et d'évaluer si ceux-ci s'effectuent dans la perspective de promouvoir un développement territorial durable. Sur le plan méthodologique, notre analyse repose sur le modèle de développement territorial durable et sur ses trois composantes, que nous mettons en exergue avec le concept de gouvernance. Des données issues des recensements agricoles de Statistique Canada ainsi que des publications scientifiques et gouvernementales ont également été utilisées aux fins de notre démonstration.

Notre article se décline en quatre parties. La première expose les principaux concepts théoriques qui serviront d'appui à notre analyse. Par la suite, nous dépeignons un bref portrait de l'agriculture au Nouveau-Brunswick et identifions les principales mutations survenues dans le contexte d'une agriculture productiviste et parallèle. Dans la troisième partie, nous précisons la contribution de la culture des petits fruits au développement territorial de la Péninsule acadienne dans une optique de gouvernance. Pour terminer, certaines des limites perçues et des recommandations visant à favoriser l'agriculture durable des petits fruits seront discutées.

## 1. Concepts

À l'inverse de la croissance, le développement ne se mesure pas uniquement par des indices de croissance économique, comme le produit intérieur brut (PIB) par habitant, mais aussi par des indicateurs intangibles servant à évaluer le niveau de bien-être et la qualité de vie des populations (Torre, 2015; Jean, 2008). De plus, le développement reconnaît les particularités du territoire, soit un construit social, dont s'est approprié un groupe d'acteurs (Belhedi, 2016). En effet, les acteurs du territoire sont en relation continue entre eux et leur milieu, ce qui en fait un construit social unique et en constante évolution (Moine, 2006; Leloup et collab., 2005).

Ainsi, le développement territorial se définit comme un processus de construction du territoire reconnaissant l'importance de ses composantes sociales, économiques, environnementales, culturelles et politiques, et ce, autant par sa « réalité biophysique bien tangible que par son construit social » (Jean, 2008, p. 297). En d'autres mots, le développement territorial reconnaît que la dynamique de développement repose avant tout sur les multiples spécificités du territoire (Jean, 2008). De plus, ce concept considère le territoire comme étant une ressource en elle-même comprenant un ensemble de modes de fonctionnement, d'acteurs et de ressources biophysiques, et permettant d'augmenter « la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent » (Jean, 2008, p. 296).

Dès lors, la contribution de la valorisation actuelle des petits fruits au développement territorial peut être évaluée, dans une optique de gouvernance, selon ses aspects sociopolitique, socioéconomique et environnemental (voir figure 1). Par exemple, les conflits d'usage et les impacts des réglementations peuvent être greffés à l'aspect sociopolitique, tandis que la diversité d'emplois est directement en lien avec la dimension socioéconomique. Enfin, la pollution, l'utilisation excessive de l'eau, le déboisement et la perte de biodiversité sont autant de facteurs qui influent sur l'aspect environnemental.

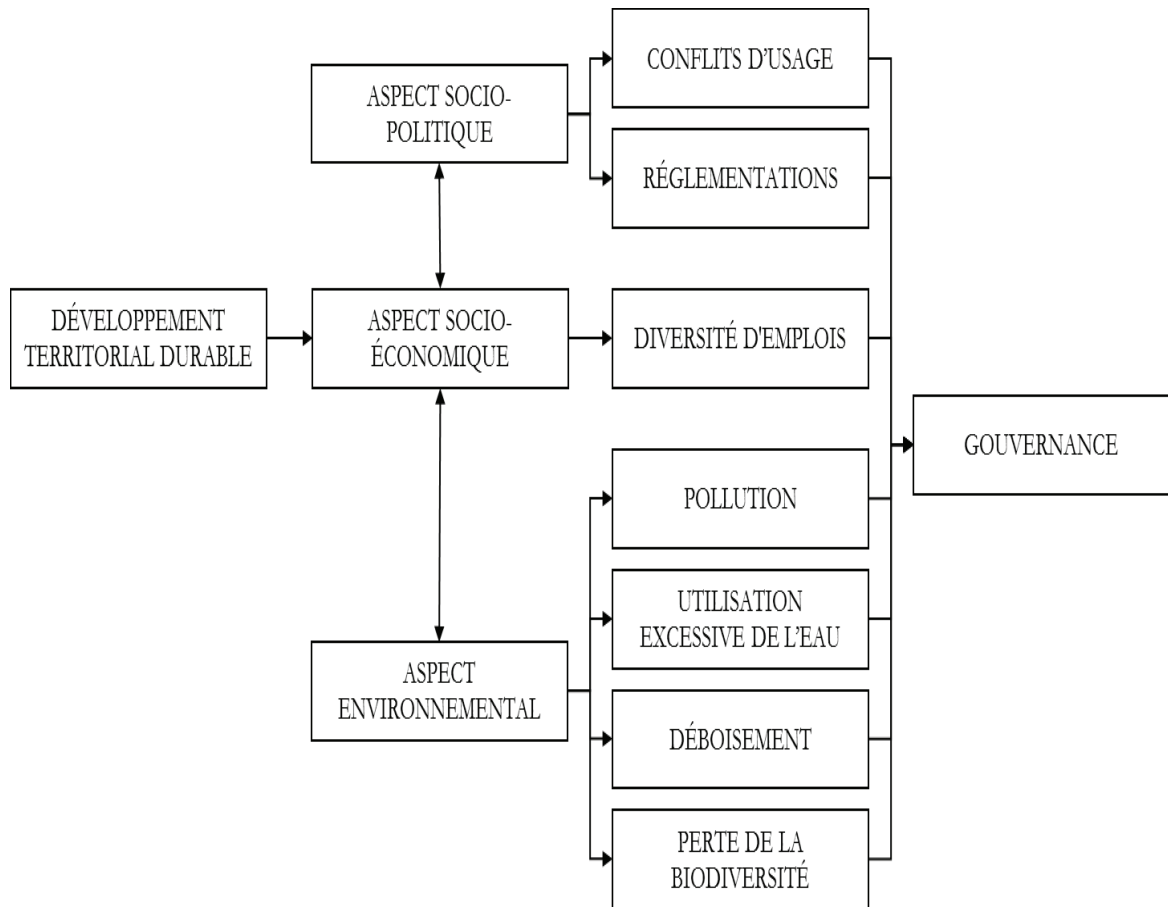


Figure 1 – Le modèle de développement territorial durable appliqué à l'analyse de la contribution des petits fruits dans une optique de gouvernance

Ainsi, il semble que chaque territoire possède diverses ressources qui favorisent son développement (Dugas, 1996). Cependant, selon Houdart, Loudiyi et Guéringer (2010), ces dernières ne peuvent se transformer en ressources territoriales que lorsque les acteurs de ce territoire « identifient, spécifient et valorisent » ces ressources (p. 3). Pour y arriver, les acteurs territoriaux doivent s'organiser autour de celles-ci. C'est entre autres ce que vise le développement territorial, c'est-à-dire valoriser les ressources territoriales par la mobilisation et par la coordination des acteurs à travers des modes de gouvernance efficaces et collaboratifs (Ansell et Gash, 2018; François et collab., 2013; Houdart et collab., 2010).

Afin d'atteindre un développement territorial durable, il est nécessaire d'instaurer un mode de coordination des acteurs, soit une approche permettant de mettre en relation les nombreux intervenants impliqués. La collaboration et la coordination visent à faciliter le partage d'informations

et de préoccupations au sein des divers groupes, ce qui favorise ainsi la réussite d'objectifs communs (Vodden, 2014; Leloup et collab., 2005). Sans oublier qu'elles permettent d'augmenter la capacité d'agir des individus et des groupes (Vodden, 2014). En effet, la gouvernance se définit non seulement comme un processus de « coordination des acteurs, mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité » (Leloup et collab., 2005, p. 330). L'atteinte d'un développement territorial durable nécessite la participation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans le déploiement de ce processus (Belhedi, 2016; Combe, 2015). Par conséquent, il est indispensable de recourir à des modes de gouvernance appropriés afin d'opérationnaliser le concept de durabilité (Combe, 2015).

Ainsi, une bonne gouvernance permet aux divers acteurs concernés, provenant de milieux différents et ayant des champs d'expertise, des perspectives,

---

des connaissances et des valeurs variés, voire divergents, de participer au processus (Belhedi, 2016; Combe, 2015). En d'autres mots, la gouvernance collaborative vise à « agir collectivement, sur la base de compétences et d'intérêts potentiellement différents (voire divergents), sur la base d'un projet commun, en visant un but partagé et en se répartissant les engagements » (Combe, 2015, p. 8).

## **2. L'agriculture au Nouveau-Brunswick et dans la Péninsule acadienne : situation évolutive et actuelle**

Au Nouveau-Brunswick, l'agriculture est une activité pratiquée depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle revêt encore à ce jour une grande importance au sein de la province, que ce soit sur les plans social, culturel, économique, environnemental, paysagique et territorial (Ruiz et Domon, 2014; Martin et collab., 2010; MAAPNB, 2010a). Par exemple, selon le recensement de l'agriculture de 2016, près de 338 046 hectares de terres, soit 5 % de la superficie de la province, étaient exploités à des fins agricoles (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2017). En 2016, le secteur agricole employait plus de 5 200 personnes et engendrait des retombées économiques représentant plus de 619 millions de dollars (Statistique Canada, 2021a; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2017). L'agriculture néo-brunswickoise contribue aussi à la préservation de la nature et des paysages ainsi qu'au maintien de la population agricole et de l'emploi au sein de plusieurs localités rurales (Simard, 2003).

À partir des années 1950, à l'instar de la situation observée dans la société occidentale, plusieurs changements ont marqué l'agriculture au Nouveau-Brunswick (MAAPNB, 2010b). L'adoption de pratiques agricoles plus intensives a entraîné diverses formes de mutations structurelles. Comme en témoigne le tableau 1, le nombre de fermes est passé de 26 431 à 2 255 entre 1951 et 2016, ce qui représente une diminution de 91,5 %, laquelle est légèrement supérieure à celle de l'Atlantique. Le comté de Gloucester, qui correspond au territoire

de la Péninsule acadienne, a suivi sensiblement la même trajectoire que celle du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, la diminution du nombre de fermes ne s'est pas effectuée partout de la même façon ni avec la même intensité (Simard, 2001). Ainsi, dans bien des cas, nous observons que ce sont les plus petites fermes qui ont disparu, alors qu'au contraire les plus grandes ont augmenté à la fois en nombre et en superficie. Cette transition est imputable au passage d'une agriculture d'autosubsistance à une autre de type productiviste, passage qui s'est effectué en concomitance avec l'essor de la mécanisation, de la motorisation et de l'informatisation des fermes (Simard, 2003). L'adoption de machinerie de taille toujours plus imposante qui réclame des superficies plus grandes afin d'être rentabilisée dans les meilleures conditions possibles a eu pour effet d'éliminer les fermes sises sur des terres à faible potentiel, qui n'ont pas été en mesure de s'adapter à ces changements.

Les fermes de grande taille se sont axées sur une production bien précise, au détriment de celles de taille plus modeste ou ayant des productions mixtes (Martin et collab., 2010). La faible diversité des espèces cultivées au sein des exploitations a occasionné, du même coup, certains inconvénients. Par exemple, les fermes se concentrant sur une seule production ont une plus grande exposition « aux risques, comme les conditions météorologiques, les maladies, la valeur marchande et la hausse subite des coûts » (Martin et collab., 2010, p. 4). Enfin, les exploitations agricoles ayant une faible diversité de produits et dont une partie importante de la production est vouée à l'exportation sont plus vulnérables aux variations de la valeur marchande et aux fluctuations de l'économie (Martin et collab., 2010). De plus, la disparition d'un nombre important de petites fermes, qui sont la plupart du temps des entreprises familiales, entraîne la fin de la dissémination des connaissances, des modes de vie et des valeurs émanant de familles d'agriculteurs (Martin et collab., 2010). Les terres laissées en friche ou abandonnées ont aussi des impacts en matière d'aménagement et d'occupation du territoire (Ruiz et Domon, 2014; Dugas, 2009).

Années (indicateurs)	Nbre de fermes	Nbre d'agriculteurs	Superficie moyenne des fermes (hectares)	Superficie moyenne des terres en culture (hectares)	Différence entre la superficie totale de la ferme et les terres en culture	Valeur moyenne de la ferme (\$)
<b>COMTÉ DE GLOUCESTER</b>						
1951	4 571	4 556	29,4	5,0	24,4	4 089
2016	216	260	110,1	75,4	34,7	773 719
1951-2016 (n)	-4 355	-4 296	80,7	70,4	10,3	769 630
1951-2016 (%)	-95,3	-94,3	274,5	1 408	42,2	18 822,0
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b>						
1951	26 431	26 431	53,1	10,9	42,2	5 969
2016	2 255	3 005	149,9	76,1	73,8	1 028 635
1951-2016 (n)	-24 176	-23 426	96,8	65,2	31,6	1 022 666
1951-2016 (%)	-91,5	-88,6	182,3	598,2	74,9	17 133,0
<b>ATLANTIQUE</b>						
1951	63 709	63 709	40,2	9,5	30,7	17 195
2016	7 493	9 945	124,7	68,7	56,0	982 946
1951-2016 (n)	-56 216	-53 764	84,5	59,2	25,3	965 751
1951-2016 (%)	-88,2	-84,4	210,2	623,2	82,4	5 616,5

Tableau 1 – Évolution des principales caractéristiques des fermes du comté de Gloucester, du Nouveau-Brunswick et de l'Atlantique de 1951 à 2016  
Source : Statistique Canada, *Recensements agricoles de 1951 et de 2016*, compilation et calculs des auteurs

La diminution du nombre d'agriculteurs s'est effectuée pratiquement au même rythme que la décroissance du nombre de fermes. Cette double évolution traduit mieux que tout autre paramètre la forte transition qui s'est opérée au sein des milieux ruraux de l'Atlantique en général et ceux du Nouveau-Brunswick en particulier. Elle s'explique par un changement de vocation provoqué par les contraintes nées du système économique global (Ruiz et Domon, 2014). D'agricoles qu'elles étaient, certaines municipalités se sont tournées vers l'exploitation forestière ou minière (Simard, 2003). D'autres, en raison des phénomènes d'étalement urbain et de rurbanisation, se sont transformées en village de banlieue. D'autres encore ont tourné leur économie vers l'exploitation de deux, voire de trois ressources. Certaines localités, à cause de la médiocrité de la ressource agricole et du manque d'emplois, ont entamé un processus de déclin. Or, dans tous les cas, la diminution est à mettre en relation avec le processus de tertiarisation de l'économie. Cette transition semble avoir affecté plus spécifiquement le comté de Gloucester, si l'on en juge par la diminution du nombre d'agriculteurs, qui a été plus forte au sein de ce comté, comparativement à la situation observée à l'échelle de la province.

En même temps que le nombre de fermes diminuait, leur superficie moyenne a presque triplé au Nouveau-Brunswick entre 1951 et 2016. Elle a pratiquement quadruplé dans le comté de Gloucester, ce qui traduit une très forte intensification de

l'activité agricole. Ces nouvelles pratiques intensives ont permis d'augmenter les rendements agricoles par unité de surface et de main-d'œuvre (Bonny, 2011; Boutin, 1999; Murua et Laajimi, 1995). Toutefois, elles ont eu pour conséquence de délaisser les terres les moins fertiles.

En outre, la valeur moyenne des exploitations a augmenté trois fois plus rapidement au Nouveau-Brunswick que pour l'ensemble de l'Atlantique. La diminution du nombre de fermes au profit de l'augmentation de leur taille a permis entre autres d'améliorer l'efficacité et la concurrence de l'agriculture néo-brunswickoise (Martin et collab., 2010). Dans le comté de Gloucester, la valeur moyenne des fermes est légèrement inférieure à celle de la province, et ce, tant en 1951 qu'en 2016. Toutefois, l'évolution de la valeur capitalistique des exploitations a été plus forte au sein de ce comté, comparativement à la province.

En réponse aux effets négatifs de l'agriculture productiviste, des exploitants ont développé de nouvelles formes d'agriculture, dont les entreprises reposent sur les principes de l'économie sociale (Chouinard et collab., 2010; Capillon, 2006; Sheikh, 2006; Féret et Douguet, 2001). Un bon exemple est la création de la coopérative *Ferme Terre Partagée*, située dans la municipalité de Rogersville, au Nouveau-Brunswick. Depuis sa création en 2017, cette coopérative a pour objectif de promouvoir la

---

souveraineté alimentaire par l'agriculture durable et de favoriser l'achat d'aliments locaux et sains (Ferme Terre Partagée, 2018). De plus, elle permet aux citoyens de participer au développement de la production et de la valorisation des produits agricoles de leur territoire (Ferme Terre Partagée, 2018). Une seconde coopérative agricole ayant pour objectif de promouvoir l'agriculture durable au Nouveau-Brunswick est *La Récolte de Chez Nous*. Cette entreprise regroupe environ 30 fermiers provenant du sud-est de la province. En plus de faire la promotion de ses membres et de leurs produits, elle se donne comme mandat de favoriser les pratiques durables au sein des fermes et d'offrir aux agriculteurs membres les outils nécessaires pour y arriver (La Récolte de Chez Nous, 2020). D'autres initiatives, telles que la création de marchés (p. ex., le *Marché de Dieppe Market*), permettent aux agriculteurs et autres artisans locaux et régionaux de vendre leurs produits directement aux consommateurs.

Dès lors, ces types d'initiatives offrent la possibilité à ces consommateurs d'encourager l'économie locale et de se procurer des produits frais. Ainsi, l'émergence d'une agriculture parallèle au sein de la province est principalement l'œuvre d'acteurs endogènes. En effet, les initiatives visant des modes de production et de mise en valeur des aliments agricoles proviennent en grande partie des citoyens, des agriculteurs ou des jeunes agriculteurs de la relève souhaitant instaurer un développement plus harmonieux de leur territoire en misant sur les valeurs et les principes de l'économie sociale.

D'autre part, contrairement à l'aide offerte aux agriculteurs lors de l'essor de l'agriculture productiviste, le gouvernement provincial ou fédéral ne semble pas offrir le même type de soutien afin de favoriser le développement d'une agriculture parallèle, qu'elle soit durable ou biologique.

### **3. La contribution de la culture des petits fruits au développement territorial durable : la situation particulière de la Péninsule acadienne**

Bien que la culture des petits fruits ne s'inscrive pas directement dans la foulée issue de l'essor d'une agriculture parallèle, il n'en demeure pas moins qu'elle

en possède certaines des caractéristiques, notamment en ce qui a trait à la petite taille des exploitations concernées, mais aussi à l'ancrage au territoire, manifesté par plusieurs producteurs qui la pratiquent. En outre, elle est assujettie, au même titre que les autres formes d'agriculture productiviste, à de nombreux défis en matière de développement territorial durable et de gouvernance collaborative.

Les végétaux font partie de l'alimentation, de la culture et de l'économie des habitants de la province du Nouveau-Brunswick depuis toujours (Martin et collab., 2010; MAAPNB, 2010a). En fait, plusieurs petits fruits, dont le bleuet sauvage, ont été récoltés par les peuples autochtones bien avant qu'ils ne soient exploités de façon commerciale (Bleuets NB Blueberries, 2019; MAAPNB, 2010c). Actuellement, près de la moitié des revenus agricoles de la province provient de la culture de plus de 20 différentes espèces végétales, y compris plusieurs petits fruits (MAAPNB, s.d.a). La culture de certaines espèces de petits fruits, comme la vigne, est en forte croissance au sein de la province (MAAPNB, s.d.b). De plus, d'autres petits fruits comme la fraise et la framboise sont stables, tandis que la culture de nouveaux petits fruits, tels que l'argousier et la camerise, ont fait leur apparition (MAAPNB, s.d.b). En 2016, 529 fermes se spécialisaient dans la culture de fruits et de baies, ces deux productions arrivant au premier rang à l'échelle de la province (Statistique Canada, 2021b). À titre comparatif, les deuxième et troisième positions étaient détenues par l'élevage de bovins de boucherie (329 fermes) et par la culture du foin (319 fermes). La superficie totale (productive et non productive) de petits fruits s'élevait à 18 405 hectares, dont 17 551 étaient utilisés pour cultiver le bleuet sauvage (Statistique Canada, 2016b). Ce dernier figurait au premier rang en importance de la superficie consacrée à l'ensemble de la production fruitière de la province (Statistique Canada, 2021a). À titre informatif, la canneberge (354 hectares) et la pomme (224 hectares) arrivaient en deuxième et en troisième positions respectivement (Statistique Canada, 2021b).

Dans le comté de Gloucester, 154 fermes sur un total de 216 (soit 71 %) pratiquaient la culture des petits fruits, dont la superficie totalise 12 509 hectares (Statistique Canada, 2016a). En fait, 70 % de la production provinciale du bleuet sauvage s'effectue dans la région de la Péninsule acadienne et du comté de Kent (MAAPNB, 2010c). De telles observations

témoignent incontestablement de la contribution économique, sociale, paysagique, environnementale et géographique de la culture des petits fruits au sein de la province, plus particulièrement de la Péninsule acadienne.

D'autre part, à l'instar de la situation observée chez d'autres types de cultures, certaines pratiques issues de l'agriculture des petits fruits sont susceptibles d'engendrer des conflits d'usage au sein du territoire. Par exemple, la culture du bleuet sauvage nécessite l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, lesquels suscitent de plus en plus la controverse lorsque ces cultures sont pratiquées à proximité des zones résidentielles (MAAPNB, 2010d; Parent, 2001; Reganold et collab., 1990). En effet, les pratiques typiques de l'agriculture productiviste sont susceptibles de mener à la pollution des plans d'eau et à la production de bruits indésirables causés par les engins à moteur, auxquelles la culture des petits fruits ne fait pas exception (MAAPNB, 2010d; Parent, 2001; Reganold et collab., 1990).

Un autre élément engendrant des perturbations au sein du secteur agricole est l'imposition des réglementations. En effet, bien que la création et le renforcement des règlements et des politiques permettent, dans plusieurs cas, de limiter les impacts négatifs que peuvent engendrer les activités agricoles (p. ex. sur l'environnement), ces dernières n'ont pas nécessairement les mêmes impacts pour tous les types d'exploitations et de cultures. En fait, de nombreux auteurs s'entendent pour dire que « l'imposition de nouvelles réglementations envers une agriculture durable va contribuer à accélérer la disparition de la petite agriculture versus la grande agriculture » (Martin et collab., 2010, p. 11). Ainsi, il semblerait que l'aspect d'équité intragénérationnelle ne soit pas toujours respecté dans le cadre des réglementations, qui pénalisent les plus petites exploitations agricoles plus vulnérables aux changements (Martin et collab., 2010). En d'autres mots, « les agriculteurs moins fortunés ne devraient pas être pénalisés en étant soumis à un processus qui est au-delà de leurs ressources » (Martin et collab., 2010, p. 12). Puisque la culture des petits fruits se pratique sur une faible superficie et qu'elle repose sur de petites exploitations, elle peut être particulièrement sujette à des réglementations qui ne s'inscriraient pas dans le sens de la promotion d'un développement territorial durable et d'une gouvernance collaborative réussie.

Sur le plan économique, en plus de générer des revenus agricoles bruts dépassant 56 millions de dollars en 2015, la culture des petits fruits au sein de la province permet de diversifier les emplois (Statistique Canada, 2016b; MAAPNB, 2010c). En effet, les régions côtières, telles que la Péninsule acadienne, ont généralement une économie basée sur la pêche et l'aquaculture (MAAPNB, 2010c). Or, l'ensemble des activités entourant l'exploitation agricole des petits fruits permet de réduire la vulnérabilité des communautés côtières aux fluctuations de l'exploitation des ressources halieutiques, fluctuations susceptibles d'influencer négativement les emplois dans ce domaine, en plus de contribuer à la diversification économique dans une région qui demeure particulièrement fragile sur ce plan (Côté, 2015; Laplante et Simard, 2013).

Par ailleurs, l'agriculture productiviste engendre plusieurs impacts environnementaux, et la culture des petits fruits n'en fait pas exception. Tout d'abord, de nombreux intrants chimiques, tels que les herbicides, les insecticides, les fongicides et les fertilisants, sont utilisés afin de favoriser la production. L'utilisation de ces intrants permet entre autres d'accroître les rendements et de limiter les pertes associées aux insectes, aux maladies et aux espèces fauniques ravageuses (Murua et Laajimi, 1995). Cependant, l'emploi de ces produits est susceptible de se répercuter négativement sur l'environnement. En outre, une utilisation prolongée des intrants chimiques est susceptible de mener à la dégradation des sols et à la pollution des eaux (Maltas et collab., 2012; Bonny, 1994).

De manière plus spécifique, la culture de la canneberge applique des pratiques potentiellement néfastes pour l'environnement. En effet, en plus des intrants chimiques, elle nécessite la déforestation de surfaces boisées et l'utilisation d'importantes quantités d'eau (Martin et collab., 2010). Cependant, il est possible d'adopter des pratiques agricoles efficaces et durables afin de minimiser ces effets négatifs. Par exemple, dans le cas de la canneberge, l'amélioration de la gestion de l'eau en quantifiant les réserves et en déterminant les moments les plus propices pour la récupérer irait dans le sens d'une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement (Martin et collab., 2010).

---

## 4. Discussion

L'agriculture a fait l'objet de plusieurs changements structurels au cours des 60 dernières années. Ces changements sont notamment attribuables au passage d'une économie agricole d'autosuffisance à une autre à haut rendement. Ainsi, avons-nous assisté à la diminution du nombre d'agriculteurs et de fermes, à l'agrandissement de leur taille et des superficies cultivées ainsi qu'à un accroissement phénoménal de la valeur capitalistique des exploitations. Il s'en est suivi diverses conséquences, tant positives que négatives, sur les plans social, géographique, environnemental et économique. Parmi celles-ci, soulignons le déclin de l'agriculture traditionnelle, l'accroissement de la productivité, la spécialisation à quelques lieux privilégiés d'une seule production, la concentration de l'appareil de transformation à proximité des grands marchés, le renforcement de la sécurité alimentaire, la diversification de l'économie rurale, l'augmentation de la pollution, l'essor d'une agriculture parallèle et l'émergence de nouvelles formes d'inégalités, que ce soit entre les producteurs agricoles, entre les producteurs agricoles et les autres corps d'emplois ou entre les différentes catégories de milieux ruraux.

Le Nouveau-Brunswick en général et le comté de Gloucester en particulier ne font pas exception à ce contexte de mutations. C'est le cas de la culture des petits fruits, implantée depuis fort longtemps dans la Péninsule acadienne. À l'instar des autres types de productions, la culture des petits fruits fait face à de nombreux défis en matière de développement territorial durable. Un de ceux-ci concerne le manque de volonté politique des gouvernements provincial et fédéral à susciter un changement des modes d'exploitation agricole. En effet, il semble que l'objectif principal des gouvernements soit davantage axé sur la croissance économique du secteur. En d'autres mots, la vision actuelle des gouvernements serait de faire du secteur agroalimentaire une industrie visant avant tout la croissance économique passant par l'exportation des aliments. Ainsi, les fonctions sociale, sociétale et territoriale de l'agriculture ne sont pas reconnues, ce qui limite la valorisation de la culture des petits fruits en matière de développement territorial durable.

Un autre élément indépendant de la volonté et de la capacité d'agir des acteurs locaux est la diminution de la main-d'œuvre, plus particulièrement de la relève, dans le secteur agroalimentaire. En effet, la diminution de la population ainsi que son vieillissement semblent se faire particulièrement ressentir au sein des milieux à forte vocation agricole (Simard, 2015). De plus, l'agriculture de type productiviste, qui favorise la croissance des fermes de plus grande taille au détriment des plus petites, limite la capacité des jeunes à prendre la relève en agriculture. Cette situation ne facilite pas la pérennité des plus petites fermes ni le développement de nouvelles exploitations agricoles. Pourtant, selon Landais (1998), la transmissibilité, c'est-à-dire la transmission des terres agricoles et la place de cette activité dans la dynamique de développement, est l'une des composantes essentielles à respecter au sein d'une agriculture axée sur la durabilité.

Selon Horrigan, Lawrence et Walker (2002), les agriculteurs eux-mêmes sont les principaux acteurs susceptibles d'influencer un changement menant à des modes de production agricole plus durables. Si certains agriculteurs sont motivés à changer leurs modes de production en réaction à leurs inquiétudes et à leurs préoccupations vis-à-vis les impacts environnementaux et sociaux, d'autres ont besoin d'être convaincus que les pratiques durables sont tout aussi viables sur le plan économique (Horrigan et collab., 2002). Pour ce faire, des partenariats de recherche entre agriculteurs et experts scientifiques peuvent être établis afin de répondre aux inquiétudes des agriculteurs ou encore développer de nouvelles pratiques plus durables et viables.

Cependant, bien que la volonté d'agir des agriculteurs et autres acteurs locaux soit indispensable à faire de l'agriculture des petits fruits au Nouveau-Brunswick une activité durable, le soutien des gouvernements provincial et fédéral l'est tout autant. En effet, les programmes de financement, les partenariats de recherche et les politiques gouvernementales sont susceptibles d'influencer certains éléments n'étant pas du ressort des intervenants locaux afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture plus durable. Par exemple, pour ce qui est de l'émigration des jeunes entraînant la baisse de relève dans le domaine agricole, une politique de rétention serait nécessaire, sans oublier que l'image et la valeur étant associées aux métiers de l'agricul-



ture sont « des facteurs déterminants de la motivation des jeunes à reprendre les exploitations » (Landais, 1998, p. 15). En outre, il est tout aussi important de redonner une image valorisante et prometteuse de l'agriculture afin d'encourager et de motiver les jeunes à rester dans les milieux ruraux et à choisir des métiers reliés à la mise en valeur des ressources. Cependant, il est à noter que, malgré ces propositions, le mode d'agriculture productiviste favorisant toujours plus la croissance des fermes de grande taille limite, dans le contexte actuel, la capacité des jeunes à prendre la relève et à développer de nouvelles fermes.

Afin d'assurer un développement et une valorisation des ressources agricoles de façon durable, il est primordial que les gouvernements apportent des changements dans les mandats et les objectifs qu'ils se sont donnés afin d'appuyer le secteur agroalimentaire. Ainsi, en plus de soutenir davantage les initiatives locales visant la souveraineté alimentaire et l'achat d'aliments locaux, le gouvernement se doit de soutenir le développement de l'agriculture durable par la création de politiques publiques appropriées (Jean, 2002). En plus des éléments mentionnés plus haut, ces politiques devraient viser à soutenir les petites fermes. En effet, ces dernières favoriseraient « des conditions de culture beaucoup plus durables avec notamment une empreinte réduite [et] moins de monocultures » (Martin et collab., 2010, p. 15).

L'agriculture des petits fruits au Nouveau-Brunswick, et plus spécifiquement dans la Péninsule acadienne, promeut certaines composantes du développement au détriment des autres. En effet, elle favorise entre autres la création et la diversification des emplois, et ce, dans des régions rurales côtières dont l'économie repose principalement sur l'exploitation des ressources halieutiques. Cependant, ces impacts positifs semblent limités par le mode d'exploitation productiviste, qui mène à la

croissance des fermes de grande taille et à la diminution du nombre de petites fermes, sans compter les nombreux impacts environnementaux négatifs causés par la montée de pratiques agricoles plus intensives.

Ainsi, afin d'assurer l'essor d'une agriculture participant au développement territorial durable, le soutien des divers paliers gouvernementaux est essentiel. En effet, le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et des sociétés humaines ainsi que l'élaboration d'une politique agricole visant à soutenir la souveraineté alimentaire et la pérennité des petites fermes sont des éléments devant être priorités par les diverses instances gouvernementales.

Pour ce faire, sans nécessairement réclamer un changement radical de paradigme, il devient impératif que les paliers supérieurs du gouvernement soutiennent et encouragent de manière beaucoup plus vigoureuse les petits producteurs locaux dans leurs efforts de développement et de diversification en vue de promouvoir une agriculture plus respectueuse de la nature, de la personne humaine et du territoire.

En cela, les initiatives émanant de l'économie sociale, déjà bien présentes dans la Péninsule acadienne, devraient, nous semble-t-il, recevoir une attention particulière en raison de la portée qu'ont les entreprises issues de ce secteur sur la dynamique de développement territorial. Or, pour qu'elles puissent avoir des retombées significatives, l'essor de l'économie sociale doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus globale d'aménagement et de développement territorial et, de surcroît, être modulé aux réalités des différentes localités du Nouveau-Brunswick, en particulier à celles de la Péninsule acadienne, une région déjà fragile sur les plans économique, démographique et géographique.

## RÉFÉRENCES

- Ansell, C. et Gash, A. (2018). Collaborative platforms as a governance strategy. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 28(1), 16-32. doi 10.1093/jopart/mux030
- Belhedi, A. (2016). Territoire, développement territorial, géogouvernance. *Revue des régions arides*, 40, 3-15.  
Repéré à [https://www.researchgate.net/publication/316526755\\_Territoire\\_developpement\\_territorial\\_geogouvernance](https://www.researchgate.net/publication/316526755_Territoire_developpement_territorial_geogouvernance)
- Bleuets NB Blueberries. (2019). *Industrie*. Repéré à <https://nbwildblue.ca/industry/?lang=fr>
- Bonny, S. (1994). Les possibilités d'un modèle de développement durable en agriculture : le cas de la France. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 23, 5-15.

- 
- Bonny, S. (2011). L'agriculture écologiquement intensive : nature et défis. *Cahiers Agricultures*, 20(6), 452-462. <https://doi.org/10.1684/agr.2011.0526>
- Boutin, D. (1999). *Agriculture et ruralité québécoises : analyse des impacts socio-spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations* [Mémoire de maîtrise non publié]. Québec, Qc : Université Laval.
- Capillon, A. (2006). Introduction au dossier : la nécessaire évolution des pratiques agricoles pour le développement durable. *Déméter*, 57-72.
- Centemeri, L. (2019). *La permaculture ou l'art de réhabiter*. Versailles, France : Éditions Quae.
- Chouinard, O., Leclerc, A., Beaudin, M., Martin, G. et Donouou-Vinagbe, P. (2010). Contribution de la coopération, de l'économie sociale et des entreprises collectives dans le développement territorial des îles Lamèque et Miscou en Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 41(1), 49-81. <https://doi.org/10.7202/1006090ar>
- Combe, H. (2015). La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable. *Développement durable et territoires*, 6(2), 1-13. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10852>
- Côté, S. (2015). Comment aborder les obstacles culturels au développement de l'Acadie? *Port Acadie*, 28, 11-33. <https://doi.org/10.7202/1043411ar>
- Dugas, C. (1996). *L'espace rural canadien*. Québec, Qc : Presses de l'Université du Québec.
- Dugas, C. (2009). Implications sur l'organisation de l'espace et le développement économique de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, *Revue Organisations & territoires*, 18(2), 79-90. <https://doi.org/10.1522/revueot.v18n2.424>
- Féret, S. et Douguet, J.-M. (2001). Agriculture durable et agriculture raisonnée : quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture? *Natures Sciences Sociétés*, 9(1), 58-64. doi:10.1016/S1240-1307(01)90012-3
- Ferme Terre Partagée. (2018). *Notre histoire*. Repéré à <https://www.fermeterrpartagee.org/quinoussommes>
- François, H., Hirczak, M. et Senil, N. (2013). De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial? *Géographie, économie, société*, 15(3), 267-284. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2013-3-page-267.htm>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (octobre 2017). *Rapport du Recensement de l'agriculture du Nouveau-Brunswick 2016*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Publications/2016\\_Census\\_Recensement/NB-Rapportrecensementagriculture2016.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Publications/2016_Census_Recensement/NB-Rapportrecensementagriculture2016.pdf)
- Horrigan, L., Lawrence, R. S. et Walker, P. (2002). How sustainable agriculture can address the environmental and human health harms of industrial agriculture. *Environmental Health Perspectives*, 110(5), 445-456. doi: 10.1289/ehp.02110445
- Houdart, M., Loudiyi, S. et Guéringier, A. (2010). *L'agriculture comme ressource territoriale dans un territoire charnière? Cas du Livradois-Forez, une charnière Pays-PNR*. Communication présentée au Colloque de l'ASRDLE, Aoste, Italie.
- Jean, B. (2002). Réussir le développement approprié des régions rurales : quelques conditions gagnantes. Dans L. Favreau, M. Robitaille et D. Tremblay (dir.), *Quel avenir pour les régions?* (p. 81-93). CRDC et UQO.
- Jean, B. (2008). Le développement territorial : une discipline émergente. Dans G. Massicotte (dir.), *Science du territoire : perspectives québécoises* (p. 283-313). Québec, Qc : Presses de l'Université du Québec.
- Landais, E. (1998). Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 33, 5-22.
- Laplante, P. et Simard, M. (2013). Les enjeux et les défis du développement territorial durable dans une région à problèmes : le cas du comté de Restigouche au Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 44(1), 111-143. <https://doi.org/10.7202/1029305ar>
- La Récolte de Chez Nous. (2020). *Votre coopérative agricole : le mandat*. Repéré à <https://www.recoltedecheznous.com/lacoop1>
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, économie société*, 7(4), 321-332.
- Maltas, A., Oberholzer, H., Charles, R., Bovet, V. et Sinaj, S. (2012). Effet à long terme des engrais organiques sur les propriétés du sol. *Recherche agronomique suisse*, 3(3), 148-155. Repéré à <https://agriculture-de-conservation.com/Effet-a-long-terme-des-engrais,1023.html>

- Martin, G., Chouinard, O. et Donovou-Vinagbe, P. (2010). *La petite agriculture face à l'inflation réglementaire au Nouveau-Brunswick : le cas de la culture de la canneberge*. Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité. Repéré à <http://dc.msvu.ca:8080/xmlui/handle/10587/954>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAPNB). (2010a). *L'histoire de l'agriculture au Nouveau-Brunswick : les débuts (1604-1755)*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/histoire/histoire\\_agriculture.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/histoire/histoire_agriculture.html)
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAPNB). (2010b). *Les années de changement (1950-1983)*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/histoire/changement.html>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAPNB). (2010c). *Aperçu sur l'industrie du bleuet sauvage au Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/WildBlueberries-BleuetsSauvages/A10F2010.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAPNB). (2010d). *L'aménagement d'une bleuetière*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/WildBlueberries-BleuetsSauvages/A60F.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAPNB). (s.d.a). *Cultures*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/cultures.html>
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAPNB). (s.d.b). *Petits fruits*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Repéré à [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/cultures/petits\\_fruits.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/cultures/petits_fruits.html)
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'espace géographique*, 35, 115-132. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>
- Murua, J. R. et Laajimi, A. (1995). Transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable : quelques réflexions. *Cahiers Options méditerranéennes*, 9, 75-86.
- Parent, D. (2001). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture complice du milieu rural. *Téoros : revue de recherche en tourisme*, 20(2), 22-25.
- Polèse, M., Shearmur, R. et Terral, L. (2015) *Économie urbaine et régionale : géographie économique et dynamique des territoires*. Paris, France : Éditions Economica.
- Reganold, J. P., Papendick, R. I. et Parr, J. F. (1990). Sustainable agriculture. *Scientific American*, 262(6), 112-121. Repéré à <https://oregonstate.edu/instruct/bi430-fs430/Documents-2004/7B-MIN%20TILL%20AG/Sustainable%20Agr%C3%89hn%20Reganold.pdf>
- Ruiz, J. et Domon, G. (2014). *Agriculture et paysage : aménager autrement les territoires ruraux*. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- Sheikh, B. A. (2006). Hydroponics: Key to sustain agriculture in water stressed and urban environment. *Pakistan Journal of Agriculture, Agricultural Engineering and Veterinary Sciences*, 22(2), 53-57.
- Simard, M. (2001). Le processus de recomposition agricole : enjeux et défis pour le développement des localités rurales fragiles – Le cas des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches au Québec. *Ruralia*, 9, 129-161. Repéré à <http://journals.openedition.org/ruralia/249>
- Simard, M. (2003). *La fragilité de l'espace rural québécois – Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent : enjeux et perspectives d'avenir* [Thèse de doctorat non publiée]. Université du Québec à Rimouski.
- Simard, M. (2015). Gérontocroissance et vieillissement en Atlantique au cours de la période 1981-2011 : tendances évolutives et dynamiques à l'œuvre sur la structure de peuplement, *Port Acadie*, 28, 99-128. <https://doi.org/10.7202/1043415ar>
- Statistique Canada. (2016a). *Données : recensement de l'agriculture 2016*. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.statcan.gc.ca/fra/ra2016>
- Statistique Canada. (2016b). *Les bleuets constituent un point fort du secteur agricole au Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/2016001/article/14803-fra.htm>

- 
- Statistique Canada. (2021a). *Tableau 14-10-0092-01 Emploi selon l'industrie, données annuelles, provinces et régions économiques, inactif (x 1000)*. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410009201&pickMembers%5B0%5D=1.14&cubeTimeFrame.startYear=2016&cubeTimeFrame.endYear=2020&referencePeriods=20160101%2C20200101>
- Statistique Canada. (2021b). *Tableau 32-10-0417-01 Fruits, petits fruits et noix*. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://doi.org/10.25318/3210041701-fra>
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, 17(3), 273-288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>
- Vodden, K. (2014). Governing sustainable coastal development: The promise and challenge of collaborative governance in Canadian coastal watersheds. *The Canadian Geographer*, 59(2), 167-180. <https://doi.org/10.1111/cag.12135>